



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOICATIONS

PARIS, LE 20 FEVRIER 2024

Jean-Charles VELLY (ROUEN NORMANDIE RUGBY)

Biarritz Olympique Pays Basque / Rouen Normandie Rugby (J20 PRO D2)

[Rapport des officiels de match](#)

A l'issue de la rencontre susvisée, les officiels de match désignés lors de cette rencontre, ont signalé le comportement de M. Jean-Charles VELLY, Soigneur du Rouen Normandie Rugby.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Jean-Charles VELLY et le club du Rouen Normandie Rugby sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 28 février 2024.

M. Jean-Charles VELLY n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Julien GRITTI (SU AGEN LOT-ET-GARONNE)

USON Nevers Rugby / SU Agen Lot-et-Garonne (J20 PRO D2)

[Rapport des officiels de match](#)

A l'issue de la rencontre susvisée, les officiels de match désignés lors de cette rencontre, ont signalé le comportement de M. Julien GRITTI, Soigneur du SU Agen Lot-et-Garonne.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Julien GRITTI et le club du SU Agen Lot-et-Garonne sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 28 février 2024.

M. Julien GRITTI n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Bastien SOURY (BIARRITZ OLYMPIQUE PAYS BASQUE)

Biarritz Olympique Pays Basque / Rouen Normandie Rugby (J20 PRO D2)

Rapport des officiels de match

A l'issue de la rencontre susvisée, les officiels de match désignés lors de cette rencontre, ont signalé le comportement de M. Bastien SOURY, Joueur du Biarritz Olympique Pays Basque.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Bastien SOURY et le club du Biarritz Olympique Pays Basque sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 28 février 2024.

M. Bastien SOURY n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Michael FALEAFA (STADE MONTOIS RUGBY)

AS Béziers Hérault / Stade Montois Rugby (J20 PRO D2)

Réclamation

A la suite de la rencontre susvisée, l'AS Béziers Hérault a déposé une réclamation à l'encontre de M. Michael FALEAFA, joueur du Stade Montois Rugby, pour une action ayant eu lieu à la 44^{ème} minute de la rencontre.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

Conformément à l'article 719 du règlement disciplinaire de la LNR, le club réclamant ainsi que le licencié à l'encontre duquel la réclamation est déposée sont convoqués par l'organe disciplinaire aux fins d'être entendus.

M. Michael FALEAFA et l'AS Béziers Hérault sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance de 28 février 2024.



Lois GUEROIS GALISSON (CASTRES OLYMPIQUE)

Castres Olympique / RC Toulonnais (J15 TOP 14)

Citation

Au cours de la rencontre susvisée, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. Lois GUEROIS GALISSON pour une action ayant eu lieu à la 5^{ème} minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Lois GUEROIS GALISSON est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 28 février 2024.

M. Lois GUEROIS GALISSON n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51

